



**Procès-verbal de séance
du Conseil Municipal
N°04/2025
Du 09 avril 2025**

Le trois avril deux mil vingt-cinq, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du neuf avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures trente en Mairie, Salle du Conseil.

Date de la convocation : 03 avril 2025

Date d'affichage de la convocation : 03 avril 2025

Conseillers élus : 23

Conseillers en exercice : 23

À l'ouverture de la séance

Conseillers présents : 17

Procurations : 3

Séance du 09 avril 2025

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Sous la présidence de Monsieur Pascal BOEHM, Maire

Mesdames Sandra HADAS, Audrey KOPP et Boutheïna MZIOU, Adjointes

Messieurs Alfred KLEITZ et Christian ROBACH, Adjoints

Mesdames Frédérique BARADEL, Brigitte GOLDBRONN-RIZID, Martine HUARD, Fanny KACHLER, Sabrina NOEL et Patricia NONNENMACHER

Messieurs Thierry BOCHLER, André FEIDT, Hervé KINTZELMANN, Julien PUEYO et Daniel ROUYER

Absents excusés :

Monsieur Christophe WENDLING donne pouvoir à Madame Sandra HADAS

Monsieur Laurent SCHAEFFER donne pouvoir à Monsieur Christian ROBACH

Madame Valentine FRITSCH donne pouvoir à Madame Martine HUARD

Madame Ghislaine VOGEL

Absents :

Monsieur Amaury GUERRIER

Monsieur Olivier SCHLATTER (arrivé à 20h17 lors du point 2025 – 035 – 01)

Assistait en outre :

Monsieur Vincent FOSELLE, Directeur Général des Services

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h40.

Fonctionnement du Conseil Municipal

2025 – 031 Désignation d'un secrétaire de séance

2025 – 032 Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2025

Marchés publics

2025 – 033 Autorisation du Maire à signer le protocole transactionnel pour le lot n°04 concernant le marché de travaux de charpente métallique

2025 – 034 Autorisation du Maire à signer l'avenant n°2 au marché de Maîtrise d'œuvre (Tranche 2 : Terrain de football)

Affaires financières

2025 – 035 Budget Primitif

2025 – 036 Budget Annexe Zone Eigen

2025 – 037 Budget Annexe Weingarten III

2025 – 038 État des acquisitions et cessions foncières

2025 – 039 Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Amis de la 70^{ème} Division des Vosges du Nord

2025 – 040 Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Amis de la Bibliothèque

Ressources humaines

2025 – 041 Création d'un emploi permanent à temps partiel d'adjoint technique territorial

2025 – 042 Création d'un emploi permanent à temps partiel d'adjoint technique territorial

Informations

2025 – 043 Déclarations d'intention d'aliéner

2025 – 044 Diverses informations

Fonctionnement du Conseil Municipal

2025 – 031 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose à Monsieur Hervé KINTZELMANN d'être secrétaire de séance.
Monsieur Hervé KINTZELMANN accepte cette proposition.

2025 – 032 Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2025

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 12 mars 2025.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire soumet au vote ce procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
DÉCIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 mars 2025.

Marchés publics

2025 – 033 Autorisation du Maire à signer le protocole transactionnel pour le lot n°04 concernant le marché de travaux de charpente métallique

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'opération de restructuration et d'extension du Complexe Sportif, le marché de travaux du lot n°04 - Charpente métallique a été attribué en date du 14 mars 2023 à la société Constructions métalliques Wilhelm SAS pour un montant de 112 000,00 € HT.

L'entreprise a avisé le maître d'œuvre, avec transmission des éléments justificatifs, du fait que l'augmentation du nombre d'interventions réalisé (sept interventions différentes au lieu des deux prévues initialement, ce afin de s'adapter à des contraintes de réalisation non connues préalablement à l'exécution des travaux) avait généré pour elle une forte hausse de l'ensemble des coûts à supporter.

Par conséquent, les prix unitaires mentionnés dans la décomposition de prix globale et forfaitaire établie lors du dépôt de l'offre en 2023 ne reflétaient plus la réalité des prix du marché économique.

En outre, l'entreprise a produit des devis de son fournisseur, confirmant les prix de location des nacelles élévatrices qu'elle a dû louer pour réaliser les différentes prestations, à hauteur de 1 880,00 € HT par intervention.

En conséquence, la société Constructions métalliques Wilhelm SAS a sollicité l'application de la théorie de l'imprévision et demandé une indemnisation à hauteur de 9 400,00 € HT.

La circulaire interministérielle du 20 novembre 1974, relative à l'indemnisation des titulaires de marchés publics en cas d'accroissement imprévisible de leurs charges économiques (J.O. du 30/11/1974), rappelle que l'imprévision peut être prise en compte si le titulaire du marché établit que trois conditions sont réunies :

- l'évènement affectant l'exécution du contrat doit avoir été imprévisible au moment de la conclusion du contrat,
- l'évènement doit procéder d'un fait étranger à la volonté des parties,

- l'évènement doit entraîner un bouleversement de l'économie du contrat, c'est-à-dire plus qu'une simple rupture de son équilibre financier.

En l'espèce, une telle multiplicité des interventions était imprévisible au moment de la conclusion du marché de travaux, étrangère à la volonté des parties, et a entraîné un bouleversement de l'économie du contrat.

Ainsi, après discussions, les parties ont convenu de conclure un protocole transactionnel.

Ce protocole a pour objet de déterminer les conditions et modalités générales de la transaction à intervenir entre les parties. Il prévient tout litige à naître, au titre de la mise en œuvre de la théorie de l'imprévision et du montant de l'indemnisation afférant à celle-ci, concernant la prestation faisant l'objet du marché.

Aux termes de ce protocole, la commune s'engage à verser à la société Charpentes Métalliques Wilhelm SAS la somme de 9 400,00 € HT, en tant qu'indemnisation pour imprévision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel pour le lot n°04 concernant le marché de travaux de charpente métallique, pour un montant de 9 400,00 € HT.

2025 – 034 Autorisation du Maire à signer l'avenant n°2 au marché de Maîtrise d'œuvre (Tranche 2 : Terrain de football)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Au mois d'août 2019, la commune a conclu avec le cabinet d'architecture Rey-de-Crécy un marché de maîtrise d'œuvre, portant sur la restructuration et l'extension du Complexe Sportif et la construction d'un terrain de football. Le montant initial de ce marché était de 312 550,00 € HT.

L'article R2194-5 du Code de la commande publique dispose que « *le marché peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir. Dans ce cas, les dispositions des articles R. 2194-3 et R. 2194-4 sont applicables.* ».

Ainsi, un avenant n°1 à ce marché, d'un montant de 180 496,36 € HT avait été signé en 2022, faisant passer le montant du marché à 493 046,36 € HT.

La notification de certaines subventions étant intervenue très tardivement, le lancement de la partie du projet concernant la construction du terrain de football synthétique n'a pu intervenir avant la fin des travaux du bâtiment. Par ailleurs, le niveau financier des réponses a conduit à procéder à une seconde consultation, sur la base de données adaptées.

Ces contraintes ont conduit la maîtrise d'œuvre à produire un second dossier d'appel d'offre, à procéder à une phase de négociation, ainsi qu'à réaliser une seconde analyse des offres.

Cette prestation complémentaire fait l'objet d'un avenant n°2, d'un montant de 4 200,00 € HT, faisant passer le marché de maîtrise d'œuvre à un montant total de 497 246,36 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés : **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 4 200,00 € HT.

Affaires financières

2025 – 035 Budget Primitif

2025 – 035 – 01 Vote des taux de fiscalité directe locale 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 03 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 27,55 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFPNB) : 51,85 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 14,77 %

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Depuis 2023, le taux de Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la proposition formulée en Commission Réunie en date du 02 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 et donc de les maintenir comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 27,55 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFPNB) : 51,85 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 14,77 %

2025 – 035 – 02 Budget Primitif 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le projet de Budget Primitif 2025 est présenté aux élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction Budgétaire et Comptable M57 ;

Vu la proposition formulée en Commission Réunie en date du 02 avril 2025 ;

Vu le projet de Budget Primitif 2025 transmis et présenté au Conseil Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

DÉCIDE d'adopter le Budget Primitif 2025 de la Commune en équilibre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	2 135 341,68 €	2 135 341,68 €
Investissement	5 611 196,47 €	5 611 196,47 €

2025 – 036 Budget Annexe Zone Eigen

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le projet de budget annexe 2025 de la Zone d'Activité Eigen est présenté aux élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction Budgétaire et Comptable M57 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

DÉCIDE d'adopter le budget annexe 2025 de la Zone d'Activité Eigen en équilibre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, arrêté comme suit :

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant
001	142 008,30	3555-040	142 008,30
Total	142 008,30	Total	142 008,30

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant
65888	0,71	002	257 208,27
71355-042	142 008,30		
65822	115 199,26		
Total	257 208,27	Total	257 208,27

2025 – 037 Budget Annexe Weingarten III

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le projet de budget annexe 2025 du lotissement Weingarten III est présenté aux élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction Budgétaire et Comptable M57 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

DÉCIDE d'adopter le budget annexe 2025 du lotissement Weingarten III en équilibre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, arrêté comme suit :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant
6015	60 000,00	71355-042	60 000,00
Total	60 000,00	Total	60 000,00

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant
3355-040	60 000,00	168748	60 000,00
Total	60 000,00	Total	60 000,00

2025 – 038 État des acquisitions et cessions foncières

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de plus de 2 000 habitants d'établir un bilan des cessions et des acquisitions foncières des biens présents sur le territoire communal, bilan ensuite annexé au Compte Administratif.

En 2024, aucune cession ni acquisition foncière n'a été effectuée.

Vu la proposition de bilan des cessions et acquisitions foncières faites en 2024 présentée par Monsieur le Maire ;

Considérant que ce bilan fait apparaître un état « néant », tant pour les cessions que pour les acquisitions ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

DÉCIDE d'adopter le bilan des cessions et acquisitions foncières pour l'année 2024, qui sera annexé au Compte Administratif du Budget Principal de la commune.

2025 – 039 Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Amis de la 70^{ème} Division des Vosges du Nord

Rapporteur : Christian ROBACH

À l'occasion de la célébration du 80^{ème} anniversaire de la Libération de Dettwiller, qui s'est déroulée le 23 novembre 2024, l'association des Amis de la 70^{ème} Division des Vosges du Nord a participé au dynamisme de l'évènement : plusieurs véhicules militaires ont en effet défilé dans les rues du village, accompagnés de la fanfare des Hussards.

Afin de couvrir les frais de fonctionnement (principalement le carburant utilisé), la Commission Réunie, qui s'est tenue le mercredi 02 avril, a proposé l'octroi à cette association d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

DÉCIDE de suivre la proposition de la Commission Réunie et d'approuver l'octroi, à l'association des Amis de la 70^{ème} Division des Vosges du Nord, d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 €.

2025 – 040 Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Amis de la Bibliothèque

Rapporteur : Christian ROBACH

L'association des Amis de la Bibliothèque Municipale a participé à l'animation du Marché de Noël, qui a eu lieu le 30 novembre 2024.

La Commission Réunie s'est tenue le mercredi 02 avril et a proposé l'octroi à cette association d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

DÉCIDE de suivre la proposition de la Commission Réunie et d'approuver l'octroi, à l'Association des Amis de la Bibliothèque, d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100,00 €.

Ressources humaines

2025 – 041 Création d'un emploi permanent à temps partiel d'adjoint technique territorial

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial, à temps non complet à raison de 11/35^{ème}, à compter du 30 avril 2025, pour la fonction d'agent d'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
DÉCIDE d'approuver la création d'un emploi permanent, à temps non complet, d'adjoint technique territorial.

2025 – 042 Création d'un emploi permanent à temps partiel d'adjoint technique territorial

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial, à temps non complet à raison de 24/35^{ème}, à compter du 06 mai 2025, pour la fonction d'agent d'entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :
DÉCIDE d'approuver la création d'un emploi permanent, à temps non complet, d'adjoint technique territorial.

Informations

2025 – 043 Déclarations d'intention d'aliéner



4 Rue de la Mossel
Vente d'un appartement
Section 11
Parcelle 85

Superficie totale : 2 a 35 ca



14 Rue de la Mossel

Section 11
Parcelle 81

Superficie totale : 2 a 10 ca



Rue de Strasbourg

Section 09
Parcelle 68

Superficie totale : 4 a 59 ca

Sources :
DGI - cadastre - droits réservés

2025 – 044 Diverses informations

- Évènement :

Madame Boutheïna MZIOU annonce qu'une chasse aux œufs aura lieu le samedi 12 avril, à partir de 14h30. Elle invite chacune et chacun à y participer.

- Affaires scolaires :

Madame Sandra HADAS annonce la fermeture d'une classe à l'école élémentaire, à compter de la rentrée scolaire 2025/2026. Si l'effectif de 152 élèves reste stable, celui-ci est en-dessous du seuil.

Concernant l'école maternelle, les inscriptions sont en cours. À l'heure actuelle, une quinzaine d'inscriptions a été enregistrée.

- Travaux de la cour d'école :

Madame Sandra HADAS transmet aux élus plusieurs informations sur l'avancée du chantier :

- les plantations se feront au mois de novembre,
- le totem, actuellement réalisé par les élèves de l'école élémentaire, sera installé dans une zone proche de l'amphithéâtre. Il culminera à une hauteur de 7 mètres (8,6 mètres au total, dont une base de 1,60 mètre dans le sol), pour un diamètre de 55 centimètres,
- la clôture sera installée à la mi-mai.

Madame HADAS informe l'assemblée qu'elle est, chaque vendredi soir, présente sur place et disponible pour répondre aux questions.

- Panneau lumineux :

Madame Audrey KOPP annonce un projet de remplacement de l'actuel panneau lumineux, installé devant le magasin Carrefour. Les premières discussions sont en cours avec certaines entreprises, afin d'affiner le projet.

- Sécurité :

Monsieur Alfred KLEITZ annonce avoir assisté ce jour à la commission de sécurité concernant la Maison de l'Enfance. Un avis favorable a été donné par le Service d'Intervention et de Secours du Bas-Rhin (SIS 67).

- Cimetières :

Monsieur Christian ROBACH annonce qu'une opération de nettoyage des cimetières de Dettwiller et Rosenwiller est prévue pour le samedi 12 avril. Il donne rendez-vous aux volontaires, devant les cimetières, à 09h30.

- Moment convivial :

Monsieur Christian ROBACH annonce qu'il souhaite organiser un moment convivial à l'attention des élus, sous la forme d'un barbecue. La date de l'évènement reste encore à déterminer.

- Complexe Sportif :

Monsieur Christian ROBACH rappelle que l'inauguration de l'équipement est prévue pour le samedi 07 juin. Jusqu'à présent, peu d'associations ont confirmé leur participation.

- Conseil Municipal des Jeunes :

Monsieur Christian ROBACH informe l'assemblée du fait que le Conseil Municipal des Jeunes s'est réuni le samedi 29 mars au matin. Il félicite les jeunes élus, qui présentent énormément d'idées intéressantes.

- Caserne des pompiers :

Monsieur le Maire annonce qu'une fusion des différentes sections locales de pompiers sera effectuée à l'horizon juillet 2025. Le Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SIS 67) a fait le choix de regrouper les deux sections sur le site de la caserne existante de Lupstein.

Monsieur le Maire rappelle que, si cela est regrettable pour la commune, l'essentiel demeure que le territoire conserve un corps de pompiers actif. En outre, les équipements mis en place depuis plusieurs années sur le site de Lupstein sont adaptés aux attentes actuelles des pompiers.

Aujourd'hui, une douzaine de pompiers de la caserne de Dettwiller effectuent des interventions, en étant mobilisés par l'Unité Territoriale de Saverne.

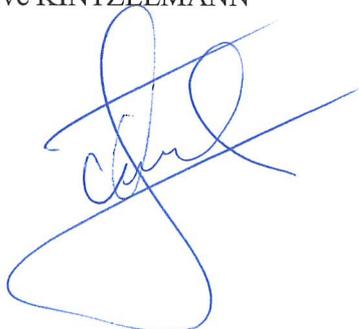
- Projet de méthanisation :

Monsieur le Maire informe les élus qu'un projet de méthanisation agricole sera établi sur le territoire de Saverne et en direction de Schwenheim. Ce projet fera l'objet d'une consultation publique entre le 10 avril et le 12 mai. Monsieur le Maire invite les élus à se renseigner quant à ce projet ; il leur propose, s'ils le souhaitent, de convier en Mairie les porteurs du projet, afin qu'ils puissent présenter ce dernier avant la prochaine séance du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h40.

Pour extrait conforme,
Dettwiller, le 09 avril 2025

Le secrétaire,
Hervé KINTZELMANN



Le Maire,
Pascal BOEHM



